RÈGLEMENT 1304

décrétant un emprunt de 2 100 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Saint-Georges, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 100 000 $

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue en visioconférence (Zoom), le 15 mars 2021, lieu temporaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérike Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Robert Bélisle est absent pour toute la durée de la séance.

Sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

ATTENDU QUE des travaux de réfection de la rue Saint-Georges sont nécessaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux, incluant des honoraires et tous les frais inhérents;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 15 février 2021 par monsieur le conseiller Robert Bélisle ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Emprunt

Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de réfection de la rue Saint-Georges et à emprunter une somme de 2 100 000 $ pour assumer le coût des travaux et des honoraires professionnels incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

Les estimations détaillées des coûts préparées par la trésorière, madame Julie Brazeau datée du 29 janvier 2021 (Annexe A) et celle préparée par Jean-Michael Dufort, ingénieur d'Équipe Laurence inc. (Annexe B) lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 2 100 000 $ pour les fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3 Terme de l'emprunt

Que l'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4 Bassin de taxation – réseau d'aqueduc

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **24%** l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont identifiés en bleu sur le plan joint à l'annexe C et daté du 11 mars 2021, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Bassin de taxation – Réseau d'égout sanitaire et pluvial

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **20%** l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d'égout sanitaire et pluvial, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout sanitaire et pluvial du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en brun sur le plan joint à l'annexe D et daté du 11 mars 2021, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Bassin de taxation – réfection de rue et pavage

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **56%** de l'emprunt décrété pour la portion visant la réfection de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble les immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 Affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 8 Appropriation de contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 9 Disposition finale

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	15 février 2021
Adoption	15 mars 2021
Approbation – Personnes habiles à voter	23 mars au 9 avril 2021
Approbation MAMH	4 juin 2021
Entrée en vigueur	8 juin 2021

Signé à Sainte-Adèle, ce 15e jour du mois de juin de l'an 2021.

(s) Nadine Brière
Nadine Brière
Mairesse

(s) Audrey Senécal
Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques

****

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1304

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes :*

Règlement 1304 décrétant un emprunt de 2 100 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Saint-Georges, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 100 000 $

Par le conseil	15 mars 2021
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	4 juin 2021

(s) Nadine Brière
Nadine Brière
Mairesse

(s) Audrey Senécal
Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques

ANNEXE "A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Travaux de réfection de la rue Saint-Georges

Règlement 1304

Coût des travaux		1 741 000 $
Frais incidents		
Honoraires de surveillance	39 000.00 $	
Honoraires contrôle de la qualité	30 000.00 $	
Honoraires arpentage	10 000 $	
Avis divers et permis	1 500 $	
Frais de financement	104 751 $	
Taxes	94 831 $	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	78 919 $	359 000 $
Total du règlement		2 100 000 $
Financement		
Emprunt 20 ans		**2 100 000 $**

Julie Brazeau
Trésorière
Le 29 janvier 2021

ANNEXE « B » Règlement 1304

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Réfection infrastructures Rue Saint-Georges**
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.50

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

RÉSUMÉ

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	TOTAL
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER	39 500,00 $
2.0	DÉMOLITION	18 000,00 $
3.0	RÉSEAU D'EAU POTABLE	348 200,00 $
4.0	ÉGOUT SANITAIRE	278 550,00 $
5.0	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE	287 450,00 $
6.0	TERRASSEMENT	61 500,00 $
7.0	FONDATIONS DE CHAUSSÉE	187 900,00 $
8.0	MUR DE SOUTÈNEMENT	15 000,00 $
9.0	BORDURE ET TROTTOIR	174 450,00 $
10.0	ENROBÉS BITUMINEUX	135 400,00 $
11.0	AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA CHAUS	43 350,00 $
12.0	MARQUAGE ET LIGNAGE	5 000,00 $
13.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES	146 700,00 $
	Sous-total	**1 741 000,00 $**
	TPS (5 %)	87 050,00 $
	TVQ (9,975 %)	173 664,75 $
	TOTAL	**2 001 714,75 $**

ÉQUIPE LAURENCE INC.

Jean-Michaël Dufort, ing.

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue Saint-Georges**
Réfection de chaussée, du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.50

RUE SAINT-GEORGES
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	**ORGANISATION DE CHANTIER** ➤ ***CCDG, section 10*** ▪ locaux de chantier ▪ protection des utilités publiques (Bell, Cogeco, HQ, Gaz, etc..) ▪ nettoyage et régalage final ▪ arpentage de construction ▪ soutient et protection poteaux Hydro Québec ▪ phasage du projet *(devis section 2B, article 7)* ▪ nettoyage journalier des surfaces *(devis section 2B, art. 10)* ▪ relevé tel que construit *(devis section 2B, article 14)* ▪ frais généraux et autres frais ▪ montant inclus dans chacun des prix unitaires du présent borde	- - -	- - -	- - -	
1.1	Gestion de la circulation ▪ détournement de la circulation par secteur et maintien de la circulation locale ▪ signalisation des travaux ▪ incluant signaleurs ▪ incluant feux de circulation en dehors des jours de travail	1	global	30 000 $	30 000 $
1.2	1 panneaux à message variable urbain ▪ de format moyen (30 x 48 pixels minimum)	0	semaines	750,00 $	- $
1.3	Déboisement ▪ tous les arbres nuisibles pour les travaux ▪ disposition hors du site ▪ incluant enlèvement des souches	1	global	1 500,00 $	1 500 $
1.4	Émondage ▪ toutes les branches nuisibles pour les travaux ▪ disposition hors du site	1	global	5 000,00 $	5 000 $
1.5	Protection des conduites à conserver dans les tranchées (gaz haute pression, bell, etc..)	1	global	3 000,00 $	3 000 $
2.0	**DÉMOLITION**				
2.1	Enlèvement du pavage existant ▪ pulvérisation (ou excavation) du pavage existant ▪ incluant traits de scie ▪ disposition hors du site ▪ incluant bordure en pavage	4 200	m²	3,00 $	12 600 $
2.2	Enlèvement des trottoirs existants ▪ disposition hors du site ▪ incluant trottoir béton et pavé uni	300	m²	18,00 $	5 400 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue Saint-Georges**
Réfection de chaussée, du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.50

RUE SAINT-GEORGES
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.0	**RÉSEAU D'EAU POTABLE** ➤ ***BNQ 1809-300*** † **Tous les boulons et écrous doivent être en acier inoxydable de type 304**				
3.1	Réseau temporaire d'eau potable				
3.1.1	Installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable, avec protection incendie ▪ incluant installation, entretien, enlèvement, raccordement aux résidences, etc. ▪ incluant tout équipements/pièces nécessaires tel que réducteur de pression ou autre	1	global	65 000,00 $	65 000 $
3.1.2	Service de plombier pour raccordement aux résidences ▪ incluant pose de quincaillerie, mise au point des branchements, coordination, suivi, temps de contremaitre, etc.	1	global	5 000,00 $	5 000 $
3.2	Conduite d'eau potable ▪ PVC, 200 mm Ø, DR-18 ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ incluant ruban de détection ▪ incluant fil de cuivre no 8 attaché à la bride des poteaux-incendie	525	m.lin	300,00 $	157 500 $
3.3	Branchements de service ▪ de la conduite principale à l'emprise ▪ incluant vanne d'arrêt à installer dans la limite de l'emprise ▪ incluant raccordement sur le branchement de la résidence, possibilité de différents matériaux et diamètres ▪ 20 mm Ø, cuivre K-mou ▪ boîte de service en fonte				
3.3.1	20 mm Ø, cuivre K-mou	27	unité	1 400,00 $	37 800 $
3.3.2	25 mm Ø, cuivre K-mou	4	unité	1 600,00 $	6 400 $
3.3.3	40 mm Ø, cuivre K-mou (Provision)	2	unité	2 000,00 $	4 000 $
3.3.4	150 mm Ø, PVC DR-18 (Provision)	0	unité	5 000,00 $	- $
3.4	Poteau d'incendie avec STORZ ▪ modèle D67M PREMIER ▪ 2 sorties 65 mm Ø ▪ 1 sortie STORZ 100 mm Ø ▪ incluant conduite et vanne 150 mm Ø ▪ incluant protection cathodique ▪ fourniture et mise en place, incluant pierre nette et géotextile	3	unité	8 000,00 $	24 000 $
3.5	Raccordement sans pression au réseau existant ▪ travaux exécutés avec autorisation préalable ▪ incluant "T" et raccords ▪ avec clapet antiretour	5	unité	3 500,00 $	17 500 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue Saint-Georges**
Réfection de chaussée, du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.50

RUE SAINT-GEORGES
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.0	**RÉSEAU D'EAU POTABLE** *(suite)*				
3.6	Vanne d'arrêt ▪ 200 mm Ø ▪ boîte de vanne anti-charrue en fonte	5	unité	2 700,00 $	13 500 $
3.7	Désaffectation des conduites d'aqueduc ▪ disposition hors du site ▪ incluant enlèvement des vannes et poteaux d'incendie ▪ les poteaux d'incendie et vannes devront être livrés et remis à la ville, à moins d'avis contraire ▪ incluant branchements de services	1	global	7 000,00 $	7 000 $
3.8	Essais et critères d'acceptation ▪ nettoyage, désinfection et essais ▪ test de conductivité	1	unité	3 000,00 $	3 000 $
3.9	Isolant thermique extrudé *(provision)* ▪ épaisseur de 50 mm ▪ type HI-40 ▪ pour utilisation sous le sol	150	m²	30,00 $	4 500 $
3.10	Puits d'exploration ▪ BNQ 1809-300, article 12.2.22	3	unité	1 000,00 $	3 000 $
4.0	**ÉGOUT SANITAIRE** ➤ ***BNQ 1809-300***				
4.1	Désaffectation des conduites d'égout sanitaire ▪ disposition hors du site ▪ incluant regards ▪ incluant branchements existants	1	global	12 000,00 $	12 000 $
4.2	Gestion/pompage des eaux sanitaires ▪ durant toute la durée des travaux ▪ incluant pompe ▪ incluant fourniture, mise en service, entretient durant travaux, tous tuyaux nécessaires, carburant, etc.	1	global	10 000,00 $	10 000 $
4.3	Conduite d'égout sanitaire ▪ 250 mm Ø, PVC DR-35 ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ la conduite d'égout sanitaire restera en fonction durant les travaux ▪ incluant raccordement à l'existant, lorsque requis	520	m.lin.	300,00 $	156 000 $
4.4	Branchement d'égout sanitaire de la conduite principale jusqu'à l'emprise ▪ PVC 150 mm Ø, DR-28 de couleur blanche ▪ raccordement aux branchements existants → *le type de conduites à raccorder, leur localisation et leur diamètre seront confirmés au chantier*	33	unité	1 350,00 $	44 550 $
4.5	Regard d'égout sanitaire RC-1200 ▪ regard circulaire en béton armé ▪ incluant déflecteur si la hauteur de chute est supérieure à 0,6 m ▪ incluant étanchéité des joints ▪ incluant guideur, cadre ajustable anti-charrue et couvert	8	unité	5 500,00 $	44 000 $
4.6	Essais pour vérifier la conformité du réseau d'égout sanitaire ▪ conforme aux normes du BNQ ▪ aux acceptations provisoire et finale	1	unité	12 000,00 $	12 000 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue Saint-Georges**
Réfection de chaussée, du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.50

RUE SAINT-GEORGES
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
5.0	**ÉLÉMENTS DE DRAINAGE**				
	➤ ***CCDG, section 12***				
5.1	Conduite pluviale ▪ incluant enlèvement et disposition des conduites existantes ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ incluant adaptateurs et tou raccords necèssaires. Ils doivent				
5.1.1	Conduite pluviale PEHD 200 mm Ø, R-320 ou PVC DR-35	105	m.lin	290,00 $	30 450 $
5.1.2	Conduite pluviale PEHD 300 mm Ø, R-320	420	m.lin	300,00 $	126 000 $
5.1.3	Conduite pluviale PEHD 450 mm Ø, R-320	100	m.lin	350,00 $	35 000 $
5.2	Branchement de service PEHD 150 mm Ø, R-320 ▪ de la conduite principale à l'emprise avec bouchon	0	unité	1 400,00 $	- $
5.3	Regard d'égout pluvial ▪ regard circulaire en béton armé RP-1200 ▪ incluant déflecteur si la hauteur de chute est supérieure à 0,6 m ▪ incluant raccordement des conduites existantes ▪ incluant étanchéité des joints ▪ incluant guideur, cadre ajustable anti-charrue et couvert	8	unité	5 500,00 $	44 000 $
5.4	Puisard circulaire ▪ incluant grille rectangulaire T-3A ajustable ▪ incluant raccord et conduite de raccordement ▪ type PB-1, 600 mm Ø ▪ incluant raccordement des conduites existantes	12	unité	3 500,00 $	42 000 $
5.5	Essais et critères d'acceptation ▪ conformes aux normes BNQ ▪ acceptation provisoire	1	global	10 000,00 $	10 000 $
6.0	**TERRASSEMENT**				
6.1	Déblais de 1re classe				
6.1.1	Déblais 1re classe en tranchée *(Provision)* ▪ forage, dynamitage, excavation, réutilisation dans le remblai, disposition hors du site des matériaux résiduels ▪ forage et dynamitage	0	m.lin.	150,00 $	- $
6.1.2	Déblais 1re classe *(Provision)* ▪ forage, dynamitage, excavation, réutilisation dans le remblai, disposition hors du site des matériaux résiduels ▪ roc massif ▪ blocaux dynamités de plus de 1,5 m³ après l'application de facteur 2/3	75	m³	100,00 $	7 500 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue Saint-Georges**
Réfection de chaussée, du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.50

RUE SAINT-GEORGES
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
6.0	**TERRASSEMENT** *(suite)*				
6.2	Déblais de 2e classe ▪ excavation selon les profils longitudinaux et transversaux ▪ essai de portance, lorsque requis (CCDG, article 11.10.4) ▪ quantité au m³ est calculé selon le volume théorique les matériaux de bonne qualité et les résidus de pulvérisation devront être entreposés sur un site à l'extérieur de la zone des travaux afin de pouvoir utiliser ces matériaux au chantier si cela est requis. ▪ - les matériaux devront être protégés des intempéries - les matériaux excédentaires devront être disposés selon les normes en vigueur - incluant rechargement, transport et mise en place au site, lorsque requis ▪ blocaux non dynamités ▪ *à valider selon les épaisseurs de fondations proposées*	3 000	m³	18,00 $	54 000 $
6.3	Gestion matériaux contaminés ▪ *à valider selon les recommandations du laboratoire*	0	global	50 000,00 $	- $
6.4	Excavation de mauvais matériaux sous la ligne d'infrastructure ▪ excavation et disposition de mauvais matériaux ▪ payable à l'article 6.2, selon les m³ mesurés	- - -	- - -	- - -	INCLUS À 6.2
6.5	Remplacement des mauvais matériaux ▪ incluant fourniture, mise en place et compactage de matériaux MG-56 ▪ payable à l'article 7.1, selon les m³ mesurés	- - -	- - -	- - -	INCLUS À 7.1
7.0	**FONDATIONS DE CHAUSSÉE**				
7.1	Sous-fondation ▪ MG-56 MTQ, pierre concassée provenant d'une carrière ▪ épaisseur après compactage à 95% PM : 350 mm ▪ *à valider selon les recommandations du laboratoire*	4 000	t.m.	22,00 $	88 000 $
7.2	Fondation granulaire ▪ MG-20 MTQ, pierre concassée provenant d'une carrière ▪ épaisseur après compactage à 95 % PM : 250 mm ▪ incluant entrées privées et chemin temporaire ▪ *à valider selon les recommandations du laboratoire*	3 300	t.m.	23,00 $	75 900 $
7.3	Géotextile de renforcement *(Provision)* ▪ Géo-9 ou TX-R ▪ chevauchement des laizes : 600 mm minimum	2 000	m²	3,50 $	7 000 $
7.4	Entrées privées en gravier ▪ ajout de MG-20B payable à l'article 7.2 ▪ incluant mise en place et compactage ▪ incluant déblai du matériel necessaire pour la mise au bon niveau	500	m²	10,00 $	5 000 $
7.5	Entrées privées en pavé-uni ▪ incluant fourniture et préparation de l'assise ▪ modèle et qualité de pavé à confirmer selon les aménagements existants	60	m²	200,00 $	12 000 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue Saint-Georges**
Réfection de chaussée, du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.50

RUE SAINT-GEORGES
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
8.0	**MUR DE SOUTÈNEMENT** † ***Les prix soumis doivent inclure la fourniture, le transport, l'entreposage et la pose des éléments.***				
8.1	Blocs avec modèle de base (environ 325$/m2) ▪ excavation selon les plans et profils ▪ incluant drainage et aménagement tel que recommandation fabricant ▪ raccordement des drains résidentielles existant ▪ incluant drains derrière mur de soutènement raccordé au réseau pluvial municipal				
8.1.1	Mur situé au chainage 1+000 à 1+030	1	global	15 000,00 $	15 000 $
8.1.2	Mur situé au chainage 1+190 à 1+220	0	global	15 000,00 $	- $
9.0	**BORDURE ET TROTTOIR**				
9.1	Bordure en béton, coulée en place ▪ matériaux conformes aux normes du MTMDET ▪ bordures tel que détails ▪ incluant excavation et remblayage ▪ incluant assise en pierre nette	550	m.lin.	95,00 $	52 250 $
9.2	Trottoirs en béton ▪ sciage, excavation, préparation de l'assise, coussin, remblayage et régalage ▪ conforme aux normes du MTQ ▪ incluant descente pour personne à mobilité réduite ▪ incluant trottoir résidentiel lorsque necessaire ▪ largeur variable ▪ tel que plan	940	m²	130,00 $	122 200 $
10.0	**ENROBÉS BITUMINEUX**				
10.1	Couche de base ▪ ESG-14, PG 58H-34 ▪ épaisseur 70 mm compactée ▪ incluant traits de scie et préparation de la surface granulaire ▪ incluant ajustement des regards, puisards et boîtes de vannes ▪ *à valider selon les recommandations du laboratoire*	780	t.m.	145,00 $	113 100 $
10.2	Couche d'usure ▪ ESG-10, PG 58H-34 ▪ épaisseur 50 mm compactée ▪ incluant liant d'accrochage et nettoyage des surfaces ▪ incluant ajustement des regards, puisards et boîtes de vannes ▪ *à valider selon les recommandations du laboratoire*	0	t.m.	145,00 $	- $
10.3	Dalot en enrobé bitumineux *(Provision)* ▪ enrobé bitumineux payé à la tonne métrique selon l'article 10.2 du présent bordereau ▪ préparer et confectionner mécaniquement à l'aide de gabarit sur les équipements de préparation et la paveuse ▪ tel que détail	15	m.lin.	70,00 $	1 050 $
10.4	Entrées privées en enrobés bitumineux ▪ incluant préparation avant pavage ▪ ajout de MG-20 au besoin (inclus à l'article 8.2 du présent ▪ incluant traits de scie ▪ couche unique EB-10S, bitume PG 58-34 ▪ enrobés bitumineux payés à la tonne métrique (inclus à l'article 11.2 du présent bordereau)	425	m²	50,00 $	21 250 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue Saint-Georges**
Réfection de chaussée, du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.50

RUE SAINT-GEORGES
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
11.0	**AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA CHAUSSÉE**				
11.1	Terre végétale ▪ épaisseur 75 mm ▪ matériaux conformes aux normes du MTMDET	1 500	m²	6,00 $	9 000 $
11.2	Engazonnement en plaques ▪ fourniture et mise en place ▪ inclus piquets d'ancrage, si requis	1 500	m²	8,00 $	12 000 $
11.3	Protection et/ou réfection des murets, mur, escaliers, aménagement, etc. tout au long des travaux ▪ l'entrepreneur doit protéger tous les aménagements privés ou en faire la réfection suite aux travaux. Une attention particulière ▪ travaux manuels ou avec équipements de petits gabarits ▪ incluant : - main d'œuvre - équipement - matériaux - toute perte de temps / productivité	1	global	7 500,00 $	7 500 $
11.4	À la demande du maître de l'ouvrage, certains articles pourront être ajoutés ▪ incluant fourniture, installation et tout travaux connexes				
11.4.1	Haie de cèdres de 1,8 m de hauteur	30	unité	250,00 $	7 500 $
11.4.2	Érable à sucre de 1,8 m de hauteur	10	unité	300,00 $	3 000 $
11.5	Abat-poussière ▪ chlorure de calcium en solution, épandu au taux de 0,6 ℓ/m²	5 800	litre	0,75 $	4 350 $
12.0	**MARQUAGE ET LIGNAGE**				
12.1	Marquage ▪ ligne centrale ▪ lignes d'arrêts, cases de stationnements, etc.. ▪ traverses piétonnières	1	global	5 000,00 $	5 000 $
13.0	**TRAVAUX NON PRÉVISIBLES**	- - -	- - -	- - -	146 700 $
				COÛTS DE CONSTRUCTION	**1 741 000 $**